

La non-utilisation de pesticides vaut un label à la commune

La commune de Pietrosella a récemment reçu le label "Terre saine, communes sans pesticides" attribué depuis quatre ans par le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Agence française pour la biodiversité. Elle devient la première commune corse à obtenir cette distinction instituée par Ségolène Royal et décernée chaque année.

En décembre 2016, Pietrosella a fait l'objet d'un contrôle inopiné de l'État sur la façon dont elle organise son travail. Quelque mois plus tard, "nous avons reçu un rapport positif car la commune n'utilise pas de pesticides", observe fièrement Jacques Luigi, le premier adjoint au maire. Cette appréciation comble les élus locaux dans la mesure où elle souligne le bienfait d'une démarche engagée depuis un certain temps : "C'est une volonté vraiment affirmée du maire et du conseil municipal de respecter la nature autant que faire se peut", explique Jacques Luigi.

Depuis 2008, la commune a en effet renoncé à utiliser des pesticides. Ce choix a eu pour conséquence la multiplication des passages pour le débroussaillage et donc l'augmentation des frais.



Le choix de ne plus utiliser de pesticides entraîne une présence accrue des agents municipaux chargés du débroussaillage sur le terrain.

/PHOTO E. P.

Quand un seul aurait suffi en utilisant des produits chimiques, trois ou quatre sont aujourd'hui nécessaires avec un agent supplémentaire.

"Servir de référence aux particuliers"

Au printemps 2017, la commune a été invitée à présenter son expérience de débroussaillage propre. L'utilisation de techniques non agressives a retenu l'attention des experts qui l'ont

incitée à présenter sa candidature, ce qui a été fait quelques mois plus tard.

La qualité du dossier vaut donc à Pietrosella l'obtention du label. À ce jour, 317 des 36 000 communes de France l'ont reçu. Une fierté supplémentaire pour Pietrosella et une incitation à poursuivre l'action engagée.

Elle se veut d'ailleurs exemplaire : "La législation est en train d'évoluer. Les particuliers ne pourront plus utiliser de pesticides à partir du 1^{er}

janvier 2019. L'action de la commune doit servir de référence", estime le premier adjoint. Cette initiative entre aussi dans un cadre plus large : "Elle s'inscrit dans une démarche que nous partageons avec la communauté de communes, notamment Grosse-to-Prugna, pour promouvoir le broyage des végétaux et ainsi lutter contre l'émission de particules fines, toxiques pour la santé, que provoquent les brûlages".

EMMANUEL PERSYN